



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sociétés d'exercice libéral

Question écrite n° 67213

Texte de la question

Mme Émilienne Poumirol attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les propositions relatives au capital des sociétés d'architectes émises par le Conseil de la simplification pour les entreprises. Le Conseil de la simplification propose de permettre à des personnes morales de rentrer au capital des sociétés d'architecture. Les architectes s'inquiètent de cette proposition qui autoriserait les personnes morales de nature très diverses, mais comprises dans la définition européenne de sociétés d'architecture, d'entrer au capital des sociétés françaises. Les architectes craignent que cette ouverture puisse porter atteinte à l'indépendance des architectes. Elle lui demande donc quelle est la position du ministère sur cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Émilienne Poumirol](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67213

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8729

Question retirée le : 30 décembre 2014 (Fin de mandat)